

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1966)
Heft: 59

Artikel: Manœuvres d'armée sur deux fronts : au Bundeshaus et à l'Oberalp
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1029385>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

J.A. Lausanne Domaine 59 public

Manœuvres d'armée sur deux fronts: au Bundeshaus et à l'Oberalp

Quelle est la nouvelle conception suisse de la défense nationale ? Ce secret militaire fait l'objet du rapport du Conseil fédéral, qui est discuté par les Chambres (cette session même par le National) et que publie la « Feuille fédérale » du 16 juin 1966. La dernière stratégie avait été élaborée en 1960 (message du 30 juin). Une étude comparative des textes devait nous dire comment évoluent les colonels de notre état-major.

Mais notre conscience de journalistes ne nous a pas permis d'en rester là. Trois d'entre nous se sont « banalisés » en simples soldats, pour mieux suivre les manœuvres du corps d'armée alpin. Nous avons le message fédéral dans notre sac à pain, sec comme un paquet de biscuits Oulevay. La vérité sur le terrain, la vérité parlementaire : nous tenions les deux bouts de la chaîne. A moins d'être colonel commandant de corps ou vigneron, il n'y a pour le citoyen suisse pas d'autres méthodes.

Armée et démocratie

En préambule, il faut rendre hommage à quelques qualités de l'armée que n'affectent pas les élasticités stratégiques.

L'armée, fondamentalement, nous garantit la réalité et les promesses de la démocratie. Nous le disons sans ironie. L'armée ne nous fait pas croire en la démocratie comme l'absence nous confirme dans nos amours : couchés sur le pont d'un camion, nous ne rêvons pas de démocratie; les rêves civils de la soldatesque, vous le savez Adèle, ont d'autres formes.

L'armée donc expérimente la démocratie. Quel contraste avec le parlementarisme ! Nous nous traînons de cours de répétition en cours de répétition comme de législature en législature. Landwehriens de la députation, nous nous demandons parfois déprimés que veut, que peut le peuple, ses élus, ses mandants. Au garde-à-vous casqué, ça ne fait plus un pli : la démocratie existe avec une consistance de drap militaire.

Montesquieu

Dans « L'Esprit des Lois » (L. II, chap. II) Montesquieu définit le fondement de la démocratie : « La capacité naturelle qu'a le peuple pour discerner le mérite ». Cette capacité, elle s'exerce sur les rangs. On n'a jamais vu un officier incompetent, gaffeur, trouillard, en imposer à ses hommes. Sans mérite, pas d'autorité. Le jugement de la troupe est quasi infaillible. En général, à part un certain nombre de culottes de peau de vache, les officiers savent craindre ce jugement. Ils utilisent leurs titres pour déléguer à d'autres les responsabilités. Comment fait un premier lieutenant, avocat et artiller, pour diriger la manœuvre au moment de sortir d'un ravin un obusier de 10,5 embourbé jusqu'aux essieux ? Il supervise et s'en remet pour l'essentiel au chauffeur de poids lourds et au paysan tractoriste.

Ainsi sous la hiérarchie galonnée se crée rapidement une autre hiérarchie, non-parallèle, efficace dans les moments de vérité. La première, officielle, ménage la seconde à laquelle elle concède, de manière paternaliste, quelques faveurs. Ces concessions sont d'ailleurs limitées. Pour l'essentiel, le travail militaire est travail de routine, d'autant plus qu'il ne s'exécute pas de manière créatrice, mais selon le principe : agir de façon à n'avoir pas d'emmerdements. Aussi, les recours aux capacités d'initiative de la base peuvent être réduits au minimum. Tout le formel est là pour étouffer l'esprit critique. « Je n' veux pas le

savoir ». Et pourtant l'armée fait invinciblement croire à la démocratie, car malgré son décorum, son appareil discret de répression, ses grades, son art d'utiliser les mouilleurs, ses automatismes, ses préjugés de classe, elle n'étouffe pas, mais révèle au contraire la capacité naturelle des hommes, confrontés sans intermédiaire, à discerner le mérite.

Armée et poésie

Avec la même évidence, l'on croit dans les cantonnements à l'avenir de la poésie. Les histoires de chambre sont parfois monotones. La psychanalyse y ferait belle moisson : les thèmes œdipiens (la femme est communément appelée la mère), l'obsession scatologique, etc. Mais, au-delà de ces fixations, on découvre une joie à manipuler les mots; la trouvaille verbale est constante, parfois admirable. Permettez un exemple, sans tomber dans les histoires de service !

Un gris-vert, visage bronzé et tête sportive, se met en cuissettes. Surprise : il découvre des jambes étonnamment pâles. Chacun ressent l'insolite de cette peau blanchâtre. Mais l'un invente l'image (sur-réaliste) : « Tu es bronzé, dit-il, comme une canne d'aveugle ».

La joie verbale est un des plaisirs essentiels de l'homme en communauté, et c'est un plaisir populaire, vivant et vivace. Un jour, il ne faut pas désespérer, la poésie sera faite pour tous et par tous.

Cette armée qui nous laisse incertains quant à la compréhension, la définition, l'extension du concept de défense nationale, revivifie à coup sûr notre foi dans la démocratie et la poésie. Il fallait lui rendre cet hommage. Le message du Conseil fédéral n'en parle pas. Il lui arrive d'oublier les vraies valeurs. Mais quelle est donc sa stratégie ?

1,4 milliard pour une évidence

La conception 1966 fera, sans nul doute, l'unanimité. Le message fédéral est habile, très exactement adapté au langage parlementaire, mélange de fermeté peloteuse et de prudence tactique. En 1960, nos chefs rêvaient d'une armée blindée, mécanisée, capable d'affronter à armes égales sur le Plateau, par exemple aux portes de Zurich, l'ennemi. Cette conception se résumait très exactement dans cette phrase du message d'alors :

« L'armée doit être organisée de façon à pouvoir mener sur le Plateau, tout au moins avec une partie de ses moyens, un combat mobile couvert et appuyé par l'aviation ».

L'aviation avait en 1960 pour mission non seulement de protéger « l'intégrité de notre espace aérien », mais de « lutter contre les bases de feu et les installations adverses hors de portée de nos armes terrestres ».

1960, c'était réellement la mégalomanie et la folie des grandeurs. Puis vint l'affaire des Mirage. Elle revêtait deux aspects : l'un, scandaleux, dans la mesure où la confiance du Parlement avait été abusée; l'autre, permanent, dans la mesure où la prétention de l'état-major d'acquiescer des armes égales à celles des grandes puissances s'avérait absurde, pour des raisons évidentes qu'il est aisé de résumer.

De toute façon, il est difficile pour un petit pays de suivre le progrès technique. C'est une question de dimension conforme. Certaines dépenses de recherche, certains investissements exigent une surface suffisante. Mais, en technologie militaire, sous l'effet

Bi-mensuel romand
N° 59 29 septembre 1966

Rédacteur responsable : André Gavillet
Le numéro : 70 centimes

Abonnement pour 20 numéros :
Pour la Suisse : 12 francs
Pour l'étranger : 15 francs

Changement d'adresse : 50 centimes
Administration, rédaction :
Lausanne, Case Chauderon 142
Chèque postal 10 - 155 27
Imprimerie Raymond Fawer S.A., Lausanne

Aux articles de ce numéro
ont collaboré :

André Gavillet
Henri Galland
Jean-Jacques Leu
Marx Lévy
Jacques Morier-Genoud
Christian Ogay

Le N° 60 sortira de presse le jeudi 13 octobre 1966

(Suite page 2)

Manœuvres d'armée (suite)

de la course aux armements, le phénomène est amplifié : la recherche progresse plus vite et la production dispose de moyens plus vastes que partout ailleurs : il se produit une distorsion, si bien que l'écart, inévitablement, se creuse entre les petites et les grandes puissances. La conception de 1960 ne pouvait aboutir qu'à notre essoufflement rapide. Les Mirages le démontrèrent.

Cette leçon est aujourd'hui acceptée par le Conseil fédéral dans les termes suivants :

« L'exemple de l'acquisition d'avions a fait ressortir tout particulièrement le problème posé par le développement dans le domaine de l'armement à un petit Etat qui s'en remet uniquement à ses propres forces. Ce problème réside non seulement dans le coût très élevé des armes modernes, mais aussi dans leur vieillissement rapide, provoqué par la progression incessante des découvertes et des réalisations d'ordre scientifique et technique. Ce vieillissement est surtout marqué pour les matériels techniques particulièrement perfectionnés. »

Il nous en aura coûté 1,4 milliard pour que cette vérité soit admise. Il est de coûteuses évidences.

Le schéma actuel

Comment seraient engagées les unités de l'armée suisse ?

- Des brigades frontalières pour stopper la première avance de l'ennemi ;
- Des corps d'armée pour accrocher l'ennemi sur le Plateau, canaliser son avance sur certains axes de progression ;
- Des formations blindées et mécanisées tenues en réserve et chargées de la contre-attaque ;
- Un corps d'armée de montagne pour tenir le réduit.

Ce schéma semble réaliste. Compromis entre la défense mobile et statique. L'état-major cherche à tirer parti des particularités de notre sol sans renoncer à préparer certaines unités de l'armée au combat à armes égales. Mais est-ce vraiment la solution parfaite ?

Les manœuvres du corps d'armée alpin

Le commandant de corps Zublin ne nous a pas invités à la critique de l'exercice du 3^e corps d'armée. La défense des accès sud-est du Gothard, thème des manœuvres, n'était d'ailleurs pas inspiré des conditions réelles du combat. Les brigades de forteresse n'avaient pas été engagées. Le problème essentiel consistait à apprécier la mobilité des troupes à travers les axes routiers alpins : soit pour l'approche et la mise en place, soit pour l'engagement. 45 000 hommes et 4000 véhicules se prêtèrent au jeu. Le résultat a été négatif. Ni la résistance de l'infanterie, ni sa préparation ne furent défailtantes. Mais les transports ne jouèrent que par convention. La vulnérabilité des routes alpines, même si l'on tient compte des rocares que rendent possibles un certain nombre de voies militaires non inscrites sur les cartes, secrètes (?) et qui ne furent pas utilisées lors de ces manœuvres, la vulnérabilité des chemins motorisés est évidente. Faites sauter quatre lacs du Susten, de l'Oberalp, du Klausen et c'est la paralysie des transports routiers.

Que serait-ce, à plus forte raison, si ces transports n'avaient pas simplement à progresser, mais à opérer dans des conditions difficiles ? Les dernières manœuvres ont révélé qu'ils étaient totalement vulnérables aux attaques aériennes.

On croit parfois palier ces risques. La nuit camoufle. Aussi le slogan : roulez la nuit et cachez-vous à l'aube est devenu la tarte à la crème des manœuvres en Suisse. Et pourtant le message du Conseil fédéral insiste sur l'aptitude croissante des armées modernes « à mener le combat de nuit également ».

En fait, l'actuelle conception de la défense nationale

est boiteuse. Nous n'avons pas de parapluie. Le degré de motorisation est disproportionné à notre protection aérienne. En 1960, l'état-major était saisi de folie des grandeurs. Mais la folie, parce qu'irréaliste, a sa logique. Sur le papier, nous nous offrons à l'époque les chasseurs et les blindés ; ils étaient verticalement complémentaires. Aujourd'hui nous avons dû renoncer à une trop coûteuse couverture aérienne. Il nous reste les rampants motorisés. Mais ils sont nus. Même la nuit. Assez péniblement pour qui lit entre les lignes, le rapport du Conseil fédéral s'efforce de masquer cette faiblesse. Mais les auteurs ne cachent pas qu'ils sont prisonniers pour de très longues années de ce qui existe. Le dilemme est le suivant :

Sans protection aérienne, une armée motorisée est vulnérable sur le Plateau ; ramenée et concentrée dans le réduit, elle est encore plus vulnérable.

De fait, il faudrait une reconversion profonde, une véritable nouvelle conception de la défense nationale. Le message fédéral se limite à un décrochement tactique. Il est adroit. Il s'agit de couvrir une retraite.

Les dépenses

Les parlementaires laissent volontiers les militaires choisir leurs jouets. Mais ils sont devenus sensibles à la dépense. Or le Conseil fédéral se fait rassurant : il offre deux garanties :

- a) d'ici à 1969, les dépenses militaires ne dépasseront pas le 30 % du budget de la Confédération ;
- b) pour cette période, les experts ont planifié les dépenses en maintenant un rapport constant avec le produit national brut. D'ici à 1969, la dépense sera de 8,3 milliards.

Mais le renchérissement n'est pas compris dans ce chiffre, ce qui signifie qu'en 1969, nous aurons donc atteint les deux milliards annuels.

C'est rassurant pour qui le veut bien. Mais signalons que, dans le rapport sur la planification des finances fédérales, une augmentation des dépenses militaires supérieure à celle du produit national brut est prévue (produit national brut : + 6,5 % ; dépenses militaires : + 7,2 % ; p. 55 et 233). Mais ces dépenses toutes considérables qu'elles sont ne permettront pas vraisemblablement de faire face aux besoins durablement. Pour les raisons suivantes :

- En 1970, un renouvellement important de notre parc d'avions devra être opéré. Il est déjà à l'étude. Il crèvera les plafonds prévus jusqu'en 1969.
- En raison du progrès technique, le renouvellement de l'armement coûte toujours **un multiple** du prix du matériel à remplacer.
- Comme dans toute entreprise, l'augmentation des achats et des investissements entraîne une augmentation des dépenses courantes.

Aussi est-il évident que dans le cadre de l'actuelle conception de la défense nationale, les échéances sérieuses se présenteront dès 1970.

Le Parlement s'est laissé rassurer à bon compte.

Autres lacunes

Le message fédéral présente encore des lacunes curieuses. Chacun admettait que la conception de 1960 signifiait une intégration, non de droit, mais de fait, à la stratégie de l'O.T.A.N. Dans quelle mesure la désintégration de l'O.T.A.N., à la suite du retrait de la France, entraîne-t-elle une révision de notre stratégie ? Pas un mot sur cette question ! Le message souligne, c'est une originalité du texte, la nécessité de préparer la survie du pays sous les coups d'un adversaire qui utiliserait les armes atomiques et chimiques. L'insistance sur le chimique est sensible dans ce message. Or c'est précisément un domaine où nous pourrions mettre sur pied notre propre armement. Notre industrie créera plus facilement des armes chimiques qu'atomiques. Qu'en est-il en ce domaine ? Des démentis seraient utiles.

Le drapeau blanc

Dès 1970, tout sera à reprendre. Il faudra probablement (nous le disons sans vouloir jouer au stratège,

mais à titre d'hypothèse de discussion) se contenter d'une armée de campagne très réduite, supérieure-ment armée, et s'appuyant sur la très haute qualification de milices choisies en fonction de leurs aptitudes professionnelles civiles. Pour le reste, une armée de fortification et de réduit, mais dont la mobilité est à revoir, les conditions n'étant plus celles de la dernière guerre.

Le Conseil fédéral à défaut présente un message habile. Chacun, on le sait, désire cet armistice. Il a permis de ressortir pour M. Chaudet l'épithète d'homme d'Etat ; quant aux opposants, ils ont pu se rendre avec bonne conscience ; ils ne demandaient que ça !

L'unanimité nationale est retrouvée. Les manœuvres ont réussi. Le Parlement et M. Chaudet peuvent se souhaiter sereinement un bon retour dans leurs foyers.

Emetteur protestant international Est-ce bien sérieux ?

En 1957 est née l'idée de créer en Suisse un émetteur protestant international. Différentes personnalités religieuses suisses provenant de milieux réformés : luthériens, méthodistes, baptistes, mennonites et d'autres communautés évangéliques devaient constituer le 17 avril 1958 l'association EPI. Un comité est créé, composé de pasteurs et de laïques des Eglises nationales, des Eglises et des communautés indépendantes. Un secrétariat est ouvert.

La nouvelle association devait recevoir le 19 janvier 1962 l'appui officiel de la Fédération des Eglises protestantes de la Suisse.

La Fédération nomme une commission d'étude et dépose, avec l'Association EPI, une demande de concession d'émission auprès du Conseil fédéral, le 20 mars 1963.

Aujourd'hui, plus de huit ans après la constitution de l'association EPI, la première pierre de l'émetteur n'est pas encore posée, bien que les terrains soient disponibles depuis le 26 juin 1965.

Que se passe-t-il ?

Peut-on obtenir une concession ?

Pour une noble cause, est-il possible d'obtenir en Suisse une concession d'émetteur ? Nous l'avons demandé aux P.T.T. Pour illustrer notre pensée, nous leur avons fait part de notre intention de financer un émetteur international de tendance syndicaliste. Voici donc quel est le droit en la matière :

L'octroi d'une concession pour l'exploitation d'un émetteur radiophonique correspond à une cession des droits régaliens de la Confédération tels qu'ils découlent de l'article 36 de la Constitution fédérale et la décision appartient au Conseil fédéral.

Actuellement, seule la Société suisse de radiodiffusion est au bénéfice d'une telle concession, mais celle-ci n'a pas, de l'avis de la Direction générale des PTT, le caractère d'un monopole.

Cependant un des critères essentiels pour l'octroi de nouvelles concessions d'émetteurs radiophoniques est de fournir les preuves qu'elles répondent bien à un besoin public généralisé. Cet élément faisait défaut dans plusieurs demandes de concessions d'émetteurs régionaux, ou à buts publicitaires ou commerciaux, qui ont été refusées.

Une ordonnance de 1942 prescrit que rien ne doit être émis « qui aille à l'encontre de notre neutralité et de nos obligations internationales, qui trouble l'ordre et la tranquillité publics ainsi que la paix religieuse, ou qui soit nuisible aux intérêts du pays, des PTT ou de la diffusion radiophonique ».